

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

Liste indicative des informations à fournir dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale

Article R. 122-17-I du code de l'environnement

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Cadre réservé à l'administration			
Date de réception	Dossier complet le		N° d'enregistrement
Nom de la personne publique responsable du PPRN Préfet du département de l'Hérault			
Service en charge de l 'élaboration du PPRN		DDTM34 / SER – PRNT	
1. Caractéristiques du PPRN			
Procédure concernée Est-ce une élaboration ? Oui Non			
Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non			
Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN: 25/01/2005 Quels sont les zonages existants? Zonages R, Rm, RC, RCt, RU, RU1, BU, BU1 au PPRi approuvé le 25/01/2005. Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification? Prise en compte de la circulaire du 27 juillet 2011 (MEDDTL/DGPR) relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux Prise en compte de l'évolution de la connaissance des risques littoraux (déferlement, submersion marine, effets du réchauffement climatique, submersion marine extrême) Intégration des évolutions réglementaires survenues depuis l'approbation du PPRI en 2005 notamment la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant			
2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN			
21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa			
Quels sont les phénomènes naturels concernés ?			
Inondation par débordement de cours d'eau et submersion marine. Quelles sont les informations disponibles sur le risque ? préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation- TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques - Carte de zonage du PPRi de Palavas les Flots approuvé le 25/01/2005 - Territoire à Risque Important d'inondation TRI Montpellier-Mauguio-Lunel-Palavas identifié par arrêté du Préfet coordonnateur de Bassin du 12 décembre 2012			
Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ? Pour Palavas Les Flots : 5974 habitants, soit 100 % de la population Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ? Toute la commune			
Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?			
Voiries communales et départementales.			
Quel est l'historique des derniers événements ? par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle La commune de Palavas Les Flots a bénéficié à 5 reprises du dispositif CAT-NAT : - Tempête : en novembre 1982 ; - Inondations : en février 1998, en janvier 2003, en décembre 2003 ; - Inondations et chocs mécaniques des vagues : en février 1998 .			

Cote PHE à 2,50m NGF sur le front de mer de la commune et cote PHE à 2,00 m NGF pour le reste du territoire communal avec intégration de l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100 (2,40 m NGF)

22.Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

voir annexe cartographie

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

POS

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

POS révisé et approuvé le 29 décembre 2005 (modification n°4 : approbation le 30/11/2010)

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Toute la commune

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Conformément à l'article L 126-1 du code de l'Urbanisme, le PPRi sera annexé au POS de Palavas Les Flots dans les trois mois suivant son approbation.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Non.

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence Entre le dernier recensement en 2008 et le précédent en 1999, la population de la commune de Palavas-les-Flots est passée de 5 419 habitants à 6 050 habitants (progression de 11,35 %). Le nombre de logements à Palavas-les-Flots a progressé de 2,09 %, passant de 7 651 à 7 811 logements (dont 40 % de résidences principales et 60 % de résidences secondaires).

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

<u>caractériser ces secteurs</u> d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Dans le périmètre du PPRi sont recensés des enjeux environnementaux tels que des ZNIEFF (type 1 et 2), des zones humides et des zones Natura 2000 (ZPS). Ces secteurs présentent souvent un intérêt comme zone d'expansion de crues dans la gestion d'une inondation sur des secteurs pas ou faiblement urbanisés. Les inondations, phénomène naturel, ont dans la plupart des cas un impact positif sur l'environnement : remplissage des nappes, fertilisation des sols (par le dépôt de sédiments), participation à la biodiversité des espaces alluviaux et contribution, par l'apport de sédiments.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

Oui. SAGE « Lez-Mosson-Etangs Palavasiens » en phase d'approbation.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Tout le périmètre est concerné.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Oui

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

La révision du PPRi déterminera les limites des zones inondables permettant une meilleure prise en compte des risques et de leurs conséquences.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,....).

- Plan de situation de Palavas ;
- Carte d'aléas du PPRi approuvé le 25/01/2005 ;
- Cartes des contraintes milieu ZNIEFF, Natura 2000, et zones humides.